Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260130-2026_01_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Janvier 2026

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Alexandre GONDET, Fabienne DUBOS, Romain RETIF, Fabrice LE GAL, Claire-Marie LE LUHERN, Brigitte CORFMAT, Pascale LE GOUHINEC, Erwan POCHOLLE

ABSENTS : Madame Céline GUENOUX

SECRETAIRE : Madame Marie-Annick BURBAN

Réf : 2026-01-07

Objet : Centre de Gestion : convention RGPD

Monsieur Ludovic COLLOMB présente la convention proposée par le centre de gestion.
L'intervention est structurée en deux phases principales :

Phase 1 : Mise en conformité (Durée : ~2 ans)

Cette phase vise à établir les bases de la protection des données à travers 5 étapes clés :
Sensibilisation et Diagnostic : Formation des équipes et état des lieux des pratiques pour définir un plan d'action personnalisé.
Atelier Sécurité : Session interactive basée sur les mesures de l'ANSSI pour renforcer la protection informatique.
Registre des traitements : Création et suivi des fiches de traitement pour assurer une traçabilité conforme.
Documents organisationnels : Élaboration de politiques, chartes et procédures indispensables en cas de contrôle (CNIL, CRC).
Bilan : Évaluation des progrès et identification des axes d'amélioration durable.

Coût prévisionnel Phase 1 : 3 471 € (basé sur un taux horaire de 89 €).

Phase 2 : Poursuite du rôle de DPD (Durée : 3 ans)

Le CDG56 assure la mission de Délégué à la Protection des Données (obligatoire pour les collectivités):

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260130-2026_01_07-DE

- **Conseil et contrôle** : Réponse aux questions quotidiennes, mise à jour de la conformité des documents, contrôle des contrats et analyse des nouveaux traitements.
- **Gestion des incidents** : Assistance en cas de violation de données (déclaration CNIL) ou d'exercice de droits par les administrés.
- **Suivi annuel** : Actualisation de la documentation et point d'étape annuel sur l'avancée RGPD/Cyber.

Coût prévisionnel Phase 2 : 2 136 € (pour un forfait de 24 heures sur 3 ans).

- **Référent de l'intervention** : Monsieur Benoît Rachez (CDG56).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG et tous les documents s'y référant.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patrice LE PENHUIZIC

MAIRIE DE LAUZACH
56150 LAUZACH